



## Aide .contrat location meubl 

-----  
Par Mathis34

Bonjour. Je loue ma maison. Depuis quelques mois. On a sign  un contrat de location meubl e. Je veut reprendre ma maison. Pour y faire ma r sidence principale. J'ai envoyer un courrier en recommand  avec accus  de r ception. Ils viennent de la recevoir.ils mon contacter par SMS.me disans que se n'est pas meubl e....bref ils ne veulent pas partir.quelle moyens ai-je pour les faire partir?  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Et-ce la r sidence principale de vos locataires ?  
Le bail est-il soumis   la loi 89-462 ?

Une location meubl e r pond   certains crit res : v rifiez ici :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2315]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2315[/url]

Si vous n'avez pas respect  toutes les r gles, le bail sera facilement requalifi  en location vide soit d'une dur e de 3 ans.

En admettant que vous aviez bien respect  toutes les r gles, le bail ne peut  tre r sili  que pour l' ch ance de 1 an, avec un pr avis de 3 mois et sans oublier les mentions obligatoires dans la lettre de cong 

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F929]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F929[/url]

Le seul moyen pour faire partir vos locataires avant l' ch ance c'est de n gocier leur d part volontaire via une indemniti  "motivante" pour qu'ils remettent leur cong . Le cong  donn  par le locataire est possible   tout moment. MAis s'ils refusent cert arrangement, vous devrez attendre la fin du bail.

Pour plus d'infos consultez votre ADIL.